

DATE DE CONVOCATION
25/09/2023

DATE D’AFFICHAGE
25/09/2023

NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE
27
PRÉSENTS
21
VOTANTS
26

L’an deux mille vingt-trois, le **lundi 2 octobre**, à 18 heures 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s’est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Damien de WINTER, Maire.

Etaient présents

M. Damien de WINTER, Mme Marie-France MOLLET, M. Jean-Louis BOISSÉE, M. Bruno LECŒUR, Mme Monique BOBLIN, M. Bernard LELAIZANT, M. Patrick DESVAGES, Mme Catherine SIBBILLE, Mme Josette ALDROVANDI, M. Abdellah FAWZI, Mme Patricia FREIDOZ, M. Christophe BISSEY, Mme Nelly AUBRON, M. Olivier VÉLASQUEZ, Mme Magali LE BLAIS, Mme Edith LE ROUX, Mme Naïma ANNOUCHE, M. Frédéric LACOUR, Mme Isabelle PIERRE, M. Nicolas RICHTER, M. Bertrand VERSTRAETE.

Absents excusés

M. Jean-Pierre ISABEL donne pouvoir à M. Jean-Louis BOISSÉE
Mme Sophie MOBASHER donne pouvoir à Damien de WINTER
Mme Sara ROUZIÈRE donne pouvoir à Mme Magali LE BLAIS
Mme Marie-France LEBON donne pouvoir à Mme Catherine SIBBILLE
M. Didier HERGAS donne pouvoir à Mme Monique BOBLIN
Mme Agathe PETRIGNANI

Secrétaire de séance : M. Bruno LECŒUR

Délibération n° 23.10.02/29

Objet / Convention pour la mise à disposition gratuite d’un minibus avec la société France Régie

Monsieur le Maire précise que dans le cadre de sa politique en faveur de la jeunesse et de la vie associative, la Ville de Giberville entend faire bénéficier à ses services un minibus 9 places en vue de transporter les jeunes durant leurs activités, d’accompagner les activités de l’EVS ou de contribuer aux actions et activités du CCAS via une convention de mise à disposition du véhicule.

Pour permettre le financement de cette opération, la société France Régie met à disposition gratuitement ce minibus 9 places à la Ville de Giberville et réserve sur ce véhicule des emplacements publicitaires qu’elle commercialise pour promouvoir les entreprises commerciales et artisanales de Giberville et ses alentours.

La convention de mise à disposition gratuite permet à la Ville de Giberville de disposer d’un véhicule à sa convenance pour une période de deux ans, avec un kilométrage illimité.

La société France Régie se rémunère pour cette prestation en encaissant le produit des espaces publicitaires cités ci-avant, et recouvrant le véhicule.

Ainsi, les frais de la commune de Giberville se limitent à l’assurance du véhicule, son entretien courant et les frais de carburant.

Monsieur le Maire indique également que la mise à disposition gratuite du véhicule portera sur un minibus 9 places de type Peugeot BOXER.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu cet exposé, et en avoir délibéré, à l'unanimité ;

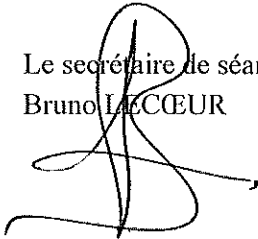
APPROUVE la signature de ladite convention de mise à disposition d'un minibus 9 places,

AUTORISE la société France Régie à consulter les entreprises locales en vue de leur proposer des encarts publicitaires présents sur le véhicule,

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention et tous documents nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits
Pour extrait certifié conforme,

Le secrétaire de séance,
Bruno LECŒUR



Le Maire,
Damien de WINTER



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-211403019-20231002-29-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet: 17/10/2023